

**AMNESTY INTERNATIONAL  
COMMUNIQUÉ DU BUREAU EUROPÉEN**

Index AI : MDE 29/001/2007

ÉFAI

9 janvier 2007

**Union européenne. Il faut réagir aux violations des droits humains qui touchent les migrants au Maroc**

Bruxelles – Amnesty International exhorte énergiquement la Commission européenne à revoir sa collaboration avec le Maroc dans la lutte contre la migration clandestine, après une série de raids violents au cours desquels des centaines de personnes – dont des femmes, des mineurs, des réfugiés et des demandeurs d'asile – ont été interpellées et déplacées de force vers la frontière algérienne.

L'organisation est vivement préoccupée par le sort réservé à une centaine de personnes qui ont disparu sans laisser de traces depuis ces raids menés les 23, 25 et 29 décembre.

D'après les autorités marocaines, aucun migrant disposant de documents délivrés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) n'a été déplacé. Toutefois, selon des informations crédibles dont dispose Amnesty International, au moins 10 réfugiés et 60 demandeurs d'asile ont été transférés vers la frontière. Certains ont depuis reçu l'autorisation de retourner à Rabat. Plusieurs se sont plaints de vols et d'atteintes sexuelles imputables aux membres des forces de sécurité, tant en Algérie qu'au Maroc.

L'Union européenne (UE) ne peut rester indifférente à ces agissements, d'autant que le gouvernement du Maroc les justifie en invoquant les demandes de l'UE en faveur d'une coopération dans la lutte contre la migration illégale et se réfère à la récente conférence de Rabat, qui a réuni en juillet 2006 les gouvernements africains et européens ainsi que la Commission européenne.

*«Ces atteintes aux droits humains des migrants, qui font écho aux événements de Ceuta et Melilla en 2005 et 2006, sont inacceptables, a déclaré Dick Oosting, directeur du Bureau européen d'Amnesty International.*

*«Cela confirme nos craintes : les normes minimales en matière de droits humains ne sont pas appliquées dans la gestion des flux migratoires, et ce en violation des obligations qui incombent à l'UE.»*

**Pour en savoir plus et organiser des interviews, veuillez contacter :**

**Bureau européen d'Amnesty International (Bruxelles)**

**Tél. : +32 2 5482773**

**Fax : +32 2 5025686**

**Courrier électronique : [AmnestyIntl@aieu.be](mailto:AmnestyIntl@aieu.be)**

**Site Internet : <http://www.amnesty-eu.org>**